ARRANGEMENT DE MADRID
CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES
ET PROTOCOLE RELATIF A CET ARRANGEMENT

DECLARATION CONSECUTIVE A UN REFUS PROVISOIRE

notifiée au Bureau International de L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) selon L'Article 5 de L'Arrangement de Madrid ou du Protocole de Madrid

I.	Office qui notifie la décision définitive:**Office des Brevets de la République de Bulgarie** 52b, boul. Dr.G.M.Dimitrov, BG-1040 SOFIA, Bulgarie
II.	No de l'enregistrement international faisant l'objet de la déclaration: **641 059**
III.	No de l'enregistrement de base: 87 8 0854
IV.	☐ La protection de la marque est refusée pour tous les produits et services ■ **La marque est protegée pour tous les produits et services.** ☐ La marque est refusée: Pour les produits et services suivants: Pour les éléments non-protégeables suivants:
V.	Date de la déclaration: **Le 14/03/2005**
VI.	Signature ou sceau officiel de l'Office qui notifie la décision définitive: